



Chers Adhérents,

Nous voilà arrivés au terme de cette année 2020.

Il y a douze mois, nous ne nous doutions pas combien elle serait difficile à vivre avec les graves problèmes sanitaires provoqués par ce virus, la Covid-19.

Malgré cela, nous avons tenu à maintenir avec vous la liaison, vous apporter du conseil, de l'information et rester présents pour défendre la Propriété Privée Rurale. Nous espérons avoir réussi ! Une nouvelle année se présente.

2021 sera encore sous le poids sanitaire de la Covid-19, mais l'arrivée d'un vaccin, fiable et efficace, permettra, espérons le, de reprendre le fil normal de nos activités.

Des réunions de conseil d'administration, des jours de formations, d'informations, autant d'actions pour suivre les évolutions de notre législation agricole et rurale : Réforme du statut du fermage, SAFER, environnement et la loi Ecocide, des sujets à suivre de très près.

Une Assemblée Générale, studieuse mais surtout conviviale, pour enfin nous retrouver après ces longs mois de confinement.

A l'aube de 2021, permettez moi de vous présenter tous nos vœux de bonheur, santé et réussite, pour vous et les vôtres, dans l'espoir de retrouver une vie normale pour le bien de tous et pour notre Nation.

**BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS**

**Le président Philippe Brayer**

### Appel à cotisation 2021

Comme chaque année, nous vous invitons à renouveler votre cotisation, ressource unique et indispensable au bon fonctionnement de notre structure dont tous les administrateurs sont bénévoles.

Votre fidélité est le gage de la poursuite et du succès de nos actions. La portée de celles-ci et de nos engagements dépend du nombre d'adhérents!

Nous vous rappelons que nous vous représentons et défendons vos intérêts auprès de nombreuses instances départementales et régionales tels que la Chambre d'Agriculture, la commission d'orientation Agricole (CDOA), la commission Départementale de Préservations des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), la SAFER, les tribunaux et commissions paritaires des baux ruraux, Natura 2000 etc...

**Pour bénéficier de l'assurance Responsabilité civile, Il est indispensable de nous retourner au plus tard pour le 20 mars 2021 le bulletin d'adhésion joint complété avec les surfaces.**

Nous comptons sur votre fidélité et réactivité, à bientôt !

**N'oubliez pas, si cela n'est pas déjà fait, la réponse à l'enquête fermages. Cela nous sera très utile pour défendre vos intérêts lors de la prochaine révision des grilles des fermages des départements Franciliens. Si vous avez égaré le document, contactez nous. Là aussi, on compte sur vous.**

#### AGENDA:

**Journées de Formation -information:**  
01/2021 Seine et Marne  
02/2021 Yvelines  
Sous réserve des conditions sanitaires

**Vous avez besoin de conseils, nous sommes à vos côtés, venez nous rencontrer :**

- Conseils personnalisés
- Bases de données actualisées
- Confidentialité

**Déclaration revenus fonciers** - N'oubliez pas que la cotisation au Syndicat de la Propriété Privée Rurale est déductible de vos revenus fonciers (ligne 221 de la déclaration 2044). Reçu de cotisation envoyé en Janvier.  
**Indice de référence des loyers IRL : 3<sup>e</sup> trimestre 2020 : 130,59 soit + 0,66% sur un an.**